

# Séance du conseil Municipal du 14 décembre 2016

## Compte-rendu sommaire

### **Projet de construction d'un restaurant scolaire**

#### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :**

Une demande subvention pour la construction d'un restaurant scolaire va être déposée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017.

### **Attribution de compensation définitive 2016 et provisoire 2017**

L'attribution de compensation reversée chaque année par la Communauté d'Agglomération est la différence entre les recettes et les charges qui lui ont été transférées. Pour l'année 2016, la commune de Rou-Marson a versé une somme de 851,65 €, correspondant à la différence entre l'attribution de compensation versée habituellement par la communauté d'agglomération et la participation de la commune à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil municipal approuve le tableau des montants des attributions de compensations retenues pour l'ensemble des 32 communes pour 2016 ainsi que celles prévues pour 2017.

### **Décision modificative au budget 2016**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'ajouter les crédits suivants au budget primitif 2016 :

- Article 60632 = + 4 000,00 euros
- Article 722 = + 4 000,00 euros.

### **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2017**

Le conseil municipal autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitifs 2016.

### **Isolation du grenier de l'école**

Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux d'isolation dans le grenier de l'école et confie ces travaux à l'entreprise de M. Jean-François ARCHAIMBAULT de Lerné (37), entreprise disposant du label « Eco Artisan » pour un montant HT estimé à 3 789,50 €.

La commune pourra bénéficier de la prime CEE qui s'élève à 232 €.

### **Convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail**

Le conseil municipal autorise le maire à renouveler et à signer la convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail avec le Centre Hospitalier de Saumur pour une durée de un an.

### **Transaction sur bien soumis au droit de préemption**

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré section A n° 975.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 15 décembre 2016  
Le Maire,

Rodolphe MIRANDE